

Le 22-01-2026

**ARRETE n° 2026-273**

Le maire de la ville de Bressuire

VU les conditions climatiques exceptionnelles sévissant sur la région ;

VU l'état des terrains de sports de plein air directement dépendants de ces conditions,

**ARRETE**

**Article 1**

La pratique de toute forme d'activité sportive ou de compétition est **LIMITÉE à un match par terrain et pour le Week-end - Samedi 24 janvier 2026 et Dimanche 25 janvier 2026** sur LES TERRAINS DE SPORTS SUIVANTS :

- Stade Alain METAYER :
  - Terrain d'honneur
  - Annexe 2
  - Annexe 3
  - Terrains de Rugby
- Stade Jules Ferry
- Stades de Saint-Porchaire
- et tous les terrains des communes déléguées

**Article 2**

La Directrice Générale des Services, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

L'Adjoint au Maire,  
En charge des Sports et de l'Évènementiel

Alain ROBIN



Mis en ligne le 22 janvier 2026